

Une passionnée de Sainte Angèle, La Mère Maria Luisa Schiantarelli

Les Ursulines du monde entier ont une dette de reconnaissance envers la Mère Maria Luisa Schiantarelli pour son ardeur et son travail infatigable comme Postulatrice pour la canonisation de Ste Angèle.



Née à Venise peu avant la fête de Noël, le 20 décembre 1718, Natalina Schiantarelli est baptisée le lendemain. Son père, Francesco est banquier; sa mère, Elena, veille sur l'éducation chrétienne et humaine de sa fille. L'enfant est douée non seulement pour les études, mais aussi pour la musique et pour les travaux féminins, tout en manifestant un grand sens pratique.¹

Natalina connaît tôt l'épreuve : la banque de son père fait faillite ! La famille est réduite à l'indigence, car tout doit être vendu, même la maison familiale, pour satisfaire aux exigences des créanciers. Il semble que la mort du père daterait de cette époque. Alors commence pour Natalina de nombreux déplacements. Sa mère doit vraisemblablement gagner sa vie et se voit contrainte de se placer dans différentes familles à travers l'Europe. De son côté, Natalina est initiée aux diverses cultures européennes et montre, en outre, une grande facilité pour l'apprentissage des langues.

A 18 ans, Natalina perd sa mère et se trouve seule à l'étranger. Ses deux oncles jésuites la rappellent à Rome, et cherchent un couvent qui pourrait recevoir leur nièce orpheline. Celle-ci opte pour les Ursulines de la Via Vittoria, où elle est accueillie à l'internat comme organiste, à cause de ses dons musicaux. Les Annales racontent qu'elle se montre agréable, affectueuse, à l'aise dans différents milieux, car les grandes familles de Rome fréquentent le Monastère ; elle est non seulement excellente musicienne, mais aussi pratique dans les affaires, trait vraisemblablement hérité de son père.

¹ Ces éléments biographiques sont tirés 1° d'un document anonyme conservé aux Archives des Ursulines de l'Union Romaine à Rome (AGUUR) : *Brevi Cenni sulla vita della Reverenda Madre Suor Maria Luigia di S. Giuseppe, Postulatrice della Causa di Canonizzazione di S. Angela Merici, Fondatrice dell'Orsoline in Roma*, MDCCCVII, presso Lazzarini, Stampatore della Rev. Cam. Apost., Con licenza de' Superiori.

2° de la déposition de la Mère M. Luisa Schiantarelli le 29 avril 1758 lors du procès de Béatification qui eut lieu à Rome, dans le Monastère des Ursulines. *S.R.Congregazione Romana seu Brixien V. Servae Dei Angela Merici Fundatricis Congregationis Monialium S. Ursulae Beatae nuncupatae. Copia Processus Romae autoritate Ordinaria Compilati super fama Sanctitatis, et Cultu etiam per Apostolica Indulta Dae. Servae Dei prestito*, AGUUR, .ff. 248r-250v.

La religieuse

Après deux ans de présence dans le Monastère, Natalina demande de partager la vie des Ursulines ; elle commence son postulat le 26 février 1738 et prend l'habit le 30 mai 1740, sous le nom de Sœur Maria Luisa di San Giuseppe.²

Dans la communauté se trouve alors une religieuse « de Flandre », Sœur Bernardina, qui se passionne pour Sainte Angèle et désire ardemment sa béatification. Consciente des dons de rédaction de la jeune novice, elle l'associe volontiers à ses projets, lui fait rédiger ses lettres en italien et traduire en italien des méditations sur la spiritualité d'Angèle Merici. Ainsi inspire-t-elle à sœur Maria Luisa la même passion.

Avec l'accord de la Maîtresse des Novices, Sœur Maria Luisa écrit alors à son oncle, le Père Antonio Schiantarelli, Recteur de la communauté des Jésuites à Vicenza, lui demandant des informations sur la vie et la dévotion à Sainte Angèle. La novice reçoit en réponse un volumineux dossier, que sa formatrice lui demande de reléguer dans un tiroir, afin de s'adonner entièrement à sa formation religieuse. Le dossier restera en attente pendant environ dix ans !

Après sa première profession, Sœur Maria Luisa se voit confier les pensionnaires de la Via Vittoria. Elle se montre excellente éducatrice, aime l'enseignement et cherche à adapter les méthodes aux exigences de son temps. En même temps, elle édifie la communauté par son amour de la prière et une dévotion particulière à l'Eucharistie, où elle passe parfois des heures en prière. La cause de Sainte Angèle n'est pas oubliée : elle accumule des documents et profite des relations nombreuses de la communauté avec les milieux ecclésiastiques romains pour s'informer sur la procédure à suivre en vue d'une béatification.

Le 6 septembre 1760, la Mère Luisa est élue supérieure du monastère et restera en charge, soit comme Prieure, soit comme sous-Prieure, jusqu'à peu de temps avant sa mort. A son intérêt pour la cause d'Angèle s'ajoute alors la préoccupation d'une communauté nombreuse, qui dispose de peu de ressources. Elle réussit à faire construire une nouvelle aile pour remplacer des bâtiments dégradés et sait à qui s'adresser pour obtenir une aide financière. Elle n'hésite même pas à solliciter des fonds auprès du Pape Clément XIII, qui répond favorablement à sa demande. Quant à son successeur, le Pape Clément XIV, celui-ci, à la réception d'une demande la Mère Maria Luisa, s'exclame : « Voyez comment écrit cette femme, et puis allez lui refuser ce qu'elle demande, si vous en avez le cœur ! »³ Il attribue alors au Monastère un *luogo pio* situé à Bologne, dont les revenus sont destinés à assurer aux Ursulines la stabilité financière, « et les sœurs n'eurent plus à faire de dettes à l'avenir »⁴. Douée pour l'organisation et la gestion Mère Luisa se montre habile dans ses placements et sait gérer avec intelligence les fonds qu'elle reçoit.

En route vers la béatification : 1754 - 1768

Vers 1754 – elle a alors 36 ans – la Mère Luisa reçoit une visite fortuite du Père Lombardi, SJ, une simple visite de convenance, probablement inspirée par ses oncles jésuites. Au cours de l'entretien, Mère Maria Luisa s'excuse pour remplir une obligation auprès des pensionnaires et demande à l'une de ses sœurs de la remplacer auprès du visiteur. Celui-ci, pour faire passer le temps, demande des informations sur les Ursulines, leur fondatrice, les débuts de l'Ordre. En entendant parler d'Angèle Merici, le Père s'anime, déclare qu'il a une ardente dévotion à son égard et souhaite sa béatification. Au

² Boschet, Mère Marie-Vianney, Histoire de l'Union Romaine de l'Ordre de Sainte-Ursule, Tome I : *Les origines de l'Union Romaine jusqu'à sa fondation (1900)*, Rome, Maison Généralice de l'U.R. des Ursulines, 1951, p. 30.

³ *Brevi Cenni*, op. cit., p. 8 : *Osservate come scrive questa donna, et poi negatela ciò che chiede, se vi basta l'anima.*

⁴ Boschet, op. cit., p. 31, note 7.

retour de la Mère Maria Luisa au parloir, l'étincelle jaillit entre les deux admirateurs d'Angèle et la visite se termine par deux résolutions : le Père Lombardi s'engage à rédiger une nouvelle biographie d'Angèle et Sœur Maria Luisa à écrire à tous les monastères d'Ursulines pour les intéresser à la cause.⁵

Alors la Mère Maria Luisa mobilise tous les monastères de l'Ordre et toutes les Compagnies séculières de Sainte Ursule dont elle a pu obtenir l'adresse. Elle exhorte les filles d'Angèle à se faire à leur tour propagatrices de dévotion pour leur fondatrice et les intéresse à sa béatification. Ainsi s'établit un vaste réseau épistolaire non seulement avec les maisons d'Europe, mais aussi avec celles du Canada, de la Martinique, de la Louisiane et du Brésil. Les réponses révèlent l'enthousiasme, mais aussi les impatiences et les déceptions devant la lenteur des démarches. Il reste aux Archives du Généralat près de 2000 lettres⁶, fruit d'échanges avec 197 Ursulines et avec des correspondants ecclésiastiques.

Les préoccupations de la Mère Maria Luisa pour son Monastère n'arrêtent pas son zèle pour la cause d'Angèle Merici : voyages, réunions, longues séances où elle traite avec les sommités ecclésiastiques de la Sacrée Congrégation des Rites pour la Cause des Saints, correspondances interminables – elle réussit à tout mener de front, se faisant aider de plusieurs sœurs de la communauté comme secrétaires, notamment par la Mère Anne-Catherine Xavier Dolé, venue de Valenciennes. Celle-ci eut la joie de vivre les fêtes de la béatification en 1768, puis s'endormit dans le Seigneur à la fin de la même année.

En 1635, un Décret du Pape Urbain III avait interdit tout culte officiel antérieur à une décision de la Sainte Eglise. Le premier objectif de Mère Maria Luisa était donc d'établir qu'on priait et honorait Angèle comme une bienheureuse, et cela avec l'approbation des autorités ecclésiastiques. Un incendie ayant détruit les archives où se conservaient à Brescia les écrits et les documents relatifs au culte de la Bienheureuse Angèle⁷, la Mère Luisa fait faire des recherches et incite d'autres monastères à l'aider à reconstituer ces documents et à réunir les actes nécessaires au Procès de Béatification. Lelia Malvezzi, Supérieure de la Compagnie de Brescia, fut une des plus actives dans la recherche des documents.⁸ Les réponses des autres Ursulines furent non seulement nombreuses et enthousiastes, mais particulièrement probantes. L'enquête a fait apparaître que le culte de la Vénérable Mère était répandu dans toutes les congrégations d'Ursulines, à de très rares exceptions près, et cela dès le début du 17^e siècle.

Même lors du passage des Ursulines congrégées à l'état monastique – ce qui les éloignait de la forme primitive des origines – le souvenir d'Angèle Merici n'avait pas disparu. Un Petit Office de Sainte Ursule avec mémoire de la bienheureuse Angèle est édité en 1636 à Paris pour les monastères de la Congrégation de Bordeaux.⁹ Celle-ci honore « depuis quarante ou cinquante ans la Bienheureuse Angèle le 21 Mars par une communion générale précédée d'un jour de jeûne », et le monastère de Grenoble, à la même date, la célèbre aux Vêpres par le chant du Magnificat et de l'Ave Regina. La Prieure du monastère d'Ingolstadt fait savoir que la communauté observe un jeûne de règle « en honneur de notre sainte fondatrice » et célèbre une Messe chantée le premier dimanche après Pâques.¹⁰

Comme l'observe la Mère M. Vianney Boschet, dans son histoire de l'Ordre, « Ce qui est remarquable, c'est que ce culte était prescrit par des Constitutions approuvées par les Evêques et sanctionnées par des Bulles pontificales. L'Eglise avait donc reconnu implicitement la légitimité de cette béatification officieuse. Loin de nuire à la cause d'Angèle, cet afflux de témoignages de vénération publique fut le meilleur des appoints favorables dans la dernière phase du procès ; et cela en dépit du

⁵ Boschet, *op. cit.*, p. 32.

⁶ Idem, p. 33.

⁷ *Brevi Cenni, op. cit.*, p. 11.

⁸ Anonyme, *Histoire de l'Ordre de Sainte Ursule, op. cit.*, p. 525.

⁹ « Histoire de la Province de France-Sud », *Bulletin Inter-Ursulines*, Rome, 1981 n° 2, p. 3.

¹⁰ Sr Marie Anne Stanislas de Sainte Ursule, Lettre du 26 juillet 1758, Rome, AGUUR.

décret d'Urbain VIII ». ¹¹ En 1691, la Prieure de Dijon songe déjà à la canonisation : « Il est singulier que le culte de cette bienheureuse qui aurait été un obstacle à la béatification des autres devienne un moyen pour faire réussir le sien », écrit-elle.

A titre d'exemple, à Rome, en 1718, lorsque le Monastère de la Via Vittoria fête le premier centenaire de l'établissement de la Congrégation de Bordeaux, le Pape Clément XI, vint le visiter avec toute la cour pontificale. Il « vit partout des tableaux et des statues de la bienheureuse Angèle telle qu'on l'appelait toujours... ». Le Pape se fit expliquer toutes les peintures représentant la vie de la sainte Mère « sans mettre en question la légitimité du culte rendu à la fondatrice. » ¹² A l'entrée de la chapelle, une inscription rappelle la fondation des Ursulines par la bienheureuse Angèle de Desenzano et chaque inscription illustrant les diverses peintures mentionnent à leur tour la bienheureuse Angèle. ¹³

La Mère Luisa devait suivre les instructions très détaillées de l'« *Istruzione per il Processo di Brescia e documenti per la Beatificazione della fondatrice delle Orsoline Angela Merici* », actuellement conservée à Venise. ¹⁴

Pour assurer la forme canonique des renseignements sur la dévotion à Sainte Angèle et le culte qui lui était rendu, la Mère Luisa avait à envoyer à chaque communauté un formulaire à faire authentifier par les évêques du diocèse où se trouvaient des Ursulines. ¹⁵ Le questionnaire venu de Rome comportait trois points :

- 1° Le jeûne et la communion sont-ils prescrits dans les Constitutions depuis 1617 ?
- 2° Le 21 mars, jour anniversaire de la mort d'Angèle Merici (sic), était-il fête chômée dans les communautés ?
- 3° Les moniales ont-elles toujours gardé le culte de leur bienheureuse Mère ? ¹⁶

La Mère Luisa a dû préparer les documents pour trois procès, deux à Brescia et un autre à Vérone. Malgré la stricte clôture, la mère se rendit elle-même à Brescia pour diriger la compilation des Actes.

Alors que le Procès de Béatification se déroulait à Brescia, une enquête rogatoire était néanmoins menée à Rome. Le 10 octobre 1757, un tribunal diocésain établit son siège au Monastère même des Ursulines. Il interrogea dix religieuses de la communauté et examina les documents iconographiques, manuscrits, et imprimés tirés des archives ou recueillis pour la circonstance. ¹⁷ Il s'agissait d'un « *processus de casu excepto* », c'est-à-dire, « d'un cas particulier prévu par les Décrets d'Urbain VIII, celui d'un procès fondé sur un culte immémorial soutenu par une réputation de sainteté, elle aussi enracinée dans le temps ». ¹⁸ Les procès-verbaux des deux procès, celui de Brescia et celui de Rome, furent ensuite confrontés pour en vérifier l'exactitude et la Sacrée Congrégation des Rites finit par admettre :

- 1° qu'Angèle Mérici était décédée en 1540 à Brescia dans la plus haute réputation de sainteté.

¹¹ Boschet, *op. cit.*, p. 29.

¹² Boschet, *op. cit.*, p. 29.

¹³ « Brève relation de la fête célébrée à Rome par les religieuses Ursulines pour le 100^{ième} anniversaire de l'approbation de leur Institut », ms, AGUUR, Rome, 1707.

¹⁴ L. MARIANI-E.TAROLLI-M.SEYNAEVE, Angela Merici, Contributo per una biografia, Editrice Ancora, Milano, 1986, pp. 371-372. Le manuscrit du compte-rendu du procès diocésain de Brescia ne se trouve plus aux Archives Episcopales de Brescia, mais on en trouve une transcription rigoureuse à la S.C. des Rites.

¹⁵ Boschet, *op. cit.*, p. 44.

¹⁶ G Gueudré, Mère Marie de Chantal, O.S.U., Histoire de l'Ordre des Ursulines en France, Tome II : *Les monastères d'Ursulines sous l'Ancien Régime*, Paris, Editions Saint-Paul, 1960, p. 512.

¹⁷ Boschet, *op. cit.*, p. 372.

¹⁸ Ibid., p. 372.

2° que dès sa mort, toute la ville de Brescia lui a décerné un culte public, qui s'est ensuite répandu dans les provinces voisines et à l'extérieur, notamment en France et en Allemagne.

3° que les Evêques, tant à Brescia qu'ailleurs, étaient informés de ce culte et ne s'y sont jamais opposés.

4° que ce culte existait près de 100 ans avant le Décret du pape Urbain VIII, et a continué même après la parution du Décret.

5° que les écrits de tous ses biographes se sont toujours référés à la « Bienheureuse Angèle Merici ».

6° que les miracles et prodiges, anciens et nouveaux, obtenus par l'intercession d'Angèle Merici, témoignent de la légitimité de son culte.¹⁹

Entretiens, la correspondance de la Mère Luisa a eu comme premier effet de resserrer les liens entre les maisons ursulines à travers le monde. Les relations s'étaient ainsi heureusement renouées autour du souvenir de leur mère et fondatrice.²⁰

Les lettres sont aussi des prétextes pour solliciter l'achat de médailles, de chapelets, d'images, de demandes d'indulgences pour les communautés, pour les amis et bienfaiteurs, voire des interventions en haut lieu en faveur de l'un ou l'autre protégé. Souvent les communautés demandent des renseignements supplémentaires sur Angèle, sur les débuts de l'Ordre, sur les diverses fondations.

Les Ursulines envoient aussi de l'argent pour soutenir la cause ; les dons affluent, mais les sommes sont peu importantes, car les monastères ne sont pas riches. La Mère Walbourg Castella de Fribourg en Suisse ne peut rien donner, car la communauté a dû faire des emprunts.²¹ La supérieure de Sibiu en Roumanie ne peut rien envoyer avant d'avoir la permission de « Sa Majesté l'Evêque ». ²² De son côté, la Mère Marie Louise écrit de Namur que la communauté se prive de douceurs pour être à même d'envoyer une petite contribution. Elle avoue même être incapable de payer le port pour l'envoi de l'Office et de la Messe de Sainte Angèle et demande que ces textes soient confiés au Nonce.²³ De la Nouvelle Orléans, Sœur Antonia Ramos écrit « Malgré mon amour et ma dévotion pour Sainte Angèle, je ne peux donner que si peu ! ». ²⁴ Il faut avouer que la collecte de fonds nécessaires aux frais du procès occupe une grande place dans la correspondance de la Mère Luisa !²⁵

En peu de temps le Procès de Béatification semble aboutir, mais le Pape Benoît XIV meurt en 1758, et son successeur, le Pape Clément XIII attend cinq années avant d'autoriser la reprise du Procès.

La Mère Maria Luisa reprend sa volumineuse correspondance pour annoncer la nouvelle ; le 8 septembre 1764, le Pape Clément XIII accorde aux Ursulines de Rome et de France une indulgence plénière « pour la fête de la Bienheureuse Angèle Merici, fondatrice de leur Ordre ». Cette indulgence est étendue l'année suivante, le 22 janvier 1765, à toutes les Ursulines d'Italie et d'Allemagne, ainsi qu'à leurs élèves pensionnaires. Ce qui est remarquable, c'est que la Béatification d'Angèle n'a pas encore été prononcée officiellement et que déjà le Pape en autorise le culte !

Lors du Chapitre d'élection de la communauté le 5 septembre en 1766, a lieu un acte jusqu'alors unique dans l'histoire de l'Eglise ²⁶: La Mère Virginia de Sainte-Madeleine Saracinelli venait d'être élue

¹⁹ Anonyme, *Histoire de l'Ordre de Sainte Ursule*, *op. cit.*, p. 527.

²⁰ Gueudré, *op. cit.*, p. 25.

²¹ Mère Walbourg Castella, lettre du 20 août 1768, Rome, AGUUR.

²² M. Anne Népomucène de Jésus, lettre du 16 février 1774, Rome, AGUUR.

²³ Mère Marie Louise, lettre de Namur, le 20 octobre 1777, Rome, AGUUR.

²⁴ Mère Antonio Ramos de Santa Monica, lettre de New Orleans, le 1^{er} avril 1787, Rome, AGUUR.

²⁵ Gueudré, *op. cit.*, p. 25.

²⁶ Cf. Angelus Mitri, *De figura juridica postulatoris in causis Beatificationis et Canonisationis*, Roma, 1962 : L'exclusion des femmes dans la fonction de postulatrice serait légitimée par une pratique séculaire : *ne mulieres propter pudicitiam sexui congruentem alienis causis se immisceant, ne virilibus officiis fungantur*.

Prieure du Monastère, en remplacement de la Mère Maria Luisa Schiantarelli, qui terminait 6 années dans cette charge. Cette dernière est choisie comme son Assistante. Ensuite, la Prieure nouvellement réélue propose aux capitulantes de voter pour la sœur qui serait officiellement chargée de poursuivre la cause de béatification. Tous les suffrages tombent sur la Mère Maria Luisa. C'est alors que les supérieurs ecclésiastiques qui président l'élection au nom du Cardinal-Vicaire de Rome dressent, séance tenante, l'acte faisant de celle-ci la Postulatrice de la Cause.²⁷ Ainsi, la Mère Maria-Luisa devient, jusqu'à une date récente, non seulement la seule religieuse, mais la seule femme désignée à cette fonction. Lors du Procès apostolique qui se déroule à Brescia du 3 avril 1770 au 13 février 1775, elle est citée comme Postulatrice à Rome et se fait représenter à Brescia par Don Francesco Montanini.

Enfin, le 30 avril 1768, Clément XIII prononce le Décret Apostolique qui « approuve le culte rendu de tout temps à la bienheureuse Angèle »²⁸. La fête de la Béatification est fixée au 10 juillet de la même année et le Souverain Pontife accorde une indulgence plénière à tous ceux qui participeront à cette solennité.

La Mère Luisa s'empresse d'envoyer une copie du Décret à toutes les Ursulines moniales, congrégées et séculières. Des fêtes solennelles s'organisent, rehaussées par des peintures et sculptures de la Bienheureuse, des draperies, des bannières, des compositions musicales originales. Ainsi, la Prieure de la maison de Dinant en Belgique écrit : « Nous avons eu la consolation de voir le peuple si empressé à rendre honneur à notre bienheureuse Mère que nous avons dû tenir notre chapelle ouverte pendant un jour et demi, la Bulle n'en portant pas plus. La fête a été annoncée par le son des cloches de toute la ville, accompagné d'une décharge, qui a été réitérée le lendemain à la bénédiction de la fin de la messe solennelle et le troisième jour, le soir, pendant le Te Deum, accompagné du son de toutes les cloches. »²⁹ Des miracles opérés par l'intercession de Sainte Angèle sont même signalés à cette occasion.

Le Monastère de Via Vittoria, fait redécorer son église par des peintures évoquant diverses scènes de la vie d'Angèle. On y organise un Triduum de fêtes comportant Messes et Vêpres solennelles, concerts et illuminations. A cette occasion le Pape Clément XIII rend lui-même visite au Monastère. Carlo Doneda publie une nouvelle biographie d'Angèle, Girolamo Lombardi prépare la sienne, et la Mère Luisa fait publier en (mauvais) français une vie d'Angèle éditée par Generoso Salomoni. Plusieurs communautés envoient à Rome leurs propositions et compositions pour un Office propre en honneur d'Angèle.

Une correspondance abondante relate la manière dont les cérémonies ont été célébrées dans les différentes maisons d'Ursulines, et les demandes affluent, pour une biographie d'Angèle, pour son portrait, « tel qu'il est conservé à Desenzano », demande la Prieure d'Aix-la-Chapelle le 19 juin 1768. Le 30 août suivant, celle-ci insiste à nouveau : « Nous serions au comble de la notre joie, si nous pouvions avoir sa vie ».³⁰ De son côté, la supérieure de la Compagnie de Desenzano se désole parce qu'à Desenzano, la cité d'Angèle, qui possède beaucoup de ses reliques, n'a même pas le droit de célébrer comme à Brescia la Messe et l'Office de la Bienheureuse Angèle dans l'église paroissiale. Elle demande à la Mère Luisa d'intervenir auprès de l'Évêque de Vérone, dont dépend Desenzano, pour que cette autorisation soit accordée avant le 27 janvier suivant.³¹ Le 9 septembre 1778, elle remercie la Mère Luisa pour l'envoi du texte de la Messe et de l'Office mais doit toujours attendre, car ce n'est que le 25 mars

²⁷ Anonyme, *Histoire de l'Ordre de Sainte Ursule*, Nyon, Libraire, Paris, 1787, Quatrième Partie, Livre VI, p. 526 ; Boschet, *op. cit.*, p. 46.

²⁸ Gueudré, *op. cit.*, p. 515.

²⁹ Mère Constance de Presle, lettre du 22 août 1768, Rome, AGUUR.

³⁰ Mère Eléonore du Saint Sacrement, lettres du 19 juin et du 30 août 1768, Rome, AGUUR.

³¹ Tereza Rambotti, Lettre du 7 septembre 1777, Rome, AGUUR.

de l'année suivante qu'elle peut annoncer que le Diocèse de Vérone permet enfin la célébration publique de la fête de Sainte Angèle.³²

La Mère Luisa ne s'arrête pas : elle sollicite et obtient du Pape Clément XIII une indulgence plénière à perpétuité pour tous les fidèles qui, le 31 mai, devenu alors jour de la fête de la Bienheureuse Angèle, prieraient dans une église de l'Ordre.³³ Elle fait éditer les « Avis » et le « Testament » d'Angèle. Malheureusement, la Règle primitive semble oubliée, et l'on se réfère surtout à celle qui a été publiée à Milan.

Une route laborieuse vers la canonisation : 1768 – 1807

Encouragée par ce premier succès, la Mère Luisa commence les préparatifs de la canonisation. Le procès apostolique s'ouvre à Brescia le 3 avril 1770, sous le pontificat de Clément XIV, un an après la mort de son prédécesseur, Clément XIII. Cette fois-ci, la Mère Luisa se fait représenter au procès de Brescia et y délègue don Francesco Montanini, (acte du 31 mars 1770). La mort de Clément XIV en 1774 retarde encore les démarches. Ce sera Pie VI qui reprendra le dossier.

Lors de l'érection d'un nouveau tombeau par les soins des Chanoines de Sainte Afre, à l'aide de fonds fournis par la Compagnie de Brescia, il fallait procurer aux restes de la Bienheureuse Angèle un vêtement neuf. A cette occasion, la Mère Luisa, le 19 décembre 1771, adresse une demande insolite à l'Evêque de Brescia, le Cardinal Giovanni Polino, exprimant le souhait que les restes de la B. Angèle soient revêtus de noir, comme le sont les religieuses Ursulines à travers le monde.³⁴ Malgré ses insistances et celles d'autres religieuses ursulines, la question fut tranchée le 27 mars 1773 par la Sacrée Congrégation, avec l'appui des Franciscains : Angèle serait revêtue comme par le passé, de la robe des Tertiaires de Saint François. La décision fut approuvée par le Saint Père le 3 avril suivant.³⁵

Restait le problème des miracles à faire reconnaître par la Sacrée Congrégation. De Wurtzbourg, Sœur Marie Joseph de Jésus écrit avec un certain scepticisme : « Pour avoir des miracles en ce siècle corrompu, il sera difficile, vu que la foi n'est plus si vive, la confiance peu fondée entre les fidèles. Dieu pourvoira par ordre de sa Providence Eternelle ». ³⁶ Et la Providence y a pourvu ! En effet, le 4 avril 1777 on procède à la translation solennelle des restes de la Bienheureuse Angèle à l'église supérieure de l'Eglise Saint-Afre, et le 12 avril à sa remise dans un tombeau neuf, en présence de nombreux aveugles, estropiés et paralysés. La Mère Luisa avait souhaité leur présence, dans l'espoir d'y voir opérer quelque miracle ! Le miracle attendu a lieu trois jours plus tard, le 15 avril, lorsque Angela Filipini, épouse du notaire brescien Pietro Ravelli, atteinte de tumeurs purulentes est soudainement guérie. Le procès de reconnaissance du miracle se terminera le 17 mars 1781.

Une autre guérison se produit à Vérone, lorsque Sœur Maria Angela Comini, frappée d'hémiplégie et d'autres maladies graves est subitement guérie le 16 juillet 1778. Le procès s'achèvera quatre ans plus tard, le 13 septembre 1782.

Enfin, un troisième miracle se produit le 31 mai 1779 en faveur de Maria d'Acquafredda, subitement guérie d'apoplexie à Brescia même. Le procès se terminera le 3 juillet 1781. A partir de ce moment, les différentes étapes du procès de canonisation allaient se dérouler à Rome.

³² Tereza Rambotti, lettres du 9 septembre 1778 et du 25 mars 1779, Rome, AGUUR.

³³ La tradition des indulgences se perpétua, car lors du 300^e anniversaire de la fondation de l'Ordre (1835), la Mère Vincent Mayer, Supérieure de Prague sollicite et obtient du pape Grégoire XVI une indulgence plénière pour les religieuses et les fidèles qui participeraient à la célébration organisée les 25 et 26 novembre dans les 27 couvents d'Ursulines de l'Empire Austro-Hongrois.

³⁴ L. Mariani... *op. cit.*, p. 221.

³⁵ Idem, p. 222.

³⁶ Sr Marie Joseph de Jésus, lettre de Wurtzbourg, le 22 décembre 1670, Rome, AGUUR.

Alors survient pour la Mère Luisa de longues et fastidieuses séances destinées à reconnaître d'abord la validité des procès de Brescia, ensuite des interrogatoires sur l'héroïcité des vertus d'Angèle et la réputation de sainteté dont elle jouissait pendant sa vie et après sa mort. En prévision d'une canonisation qu'elle croit toute proche, la supérieure d'Innsbruck demande à Mère Luisa « de faire peindre un portrait d'Angèle, comme elle est sur l'autel de Bresse »³⁷, ce qui exige de la Postulatrice une nouvelle préoccupation : celle de trouver un artiste prêt à exécuter le projet.

Le 16 juillet 1777, paraît le Décret autorisant de passer à la discussion des miracles. Dix-huit mois plus tard, le 27 janvier 1790, le Pape Pie VI vient lui-même apporter à Via Vittoria le décret de reconnaissance des miracles.³⁸ Après avoir célébré la Messe dans l'église du couvent, il entre dans la clôture et devant les plus hautes autorités de la Sacrée Congrégation et des religieuses de la communauté réunies, il proclame la validité des miracles examinés. La dispense du quatrième miracle, sollicitée par la Mère Luisa, est octroyée le 21 avril suivant, et le 15 août 1790, le décret de canonisation, appelé *De Tuto*, permet enfin de procéder à la cérémonie.

Malheureusement, les fonds de la communauté ne suffisent pas à couvrir les frais d'une canonisation. Il fallait alors s'unir à d'autres postulateurs pour faire célébrer la canonisation de plusieurs saints lors de la même cérémonie. Commence à nouveau pour la Mère Maria-Luisa une correspondance acharnée, de nombreuses démarches et visites, pour obtenir le consentement de plusieurs postulateurs, unir leurs efforts, prévoir ensemble les modalités de la cérémonie. Grâce à son énergie et à son insistance elle parvient à obtenir qu'Angèle Merici soit canonisée en même temps que François Caracciolo, Benoît de Saint-Philadelphie, Colette de Corbie et Hyacinthe Marescotti.

Prise d'enthousiasme et se confiant en la générosité des communautés ursulines à travers le monde, la Postulatrice commande tous les luminaires destinés à la Basilique Vaticane pour la cérémonie... mais les fonds n'arrivent pas.³⁹ Elle envoie aux différentes maisons une proposition financière: « Pour la canonisation, il faut prévoir une dépense de cent mille écus, qui pourra monter pour notre part à vingt mille, plus ou moins, suivant le nombre de saints placés le même jour sur les autels ». ⁴⁰ Elle propose de faire un emprunt, en demandant aux communautés de donner 34 écus par an, afin de l'aider progressivement à rembourser cet emprunt. Alors la Supérieure de Desenzano se désole « parce qu'en ce temps de guerre, je n'ai pu envoyer une contribution de ma part et de la part de mes filles ». ⁴¹

Les Ursulines de France sont aussi à bout de ressources. La supérieure de la communauté de Saint-André lui écrit que des Ursulines « veulent savoir si c'est la dernière fois qu'on leur demande de l'argent, par ce qu'elles craignent que, lors de la cérémonie de Saint-Pierre, on fasse un nouvel appel et qu'il leur soit impossible d'y répondre Les communautés... selon les apparences, vont être réduites à une extrême pauvreté, encore heureuses si on les laisse dans leur maison... je croirais plus sûr de prendre (l'argent) maintenant ; si les couvents étaient détruits, vous n'auriez plus rien » !⁴² En effet, les sombres prédictions se réalisent, et plus de 350 monastères d'Ursulines en France seront anéantis par les affres de la Révolution.⁴³ De son côté, la Prieure d'Innsbruck explique qu'il lui est impossible d'envoyer une contribution, car le souverain (Joseph II) interdit toute sortie d'argent⁴⁴ ; elle répond à la postulatrice :

³⁷ Mère Marie Gabrielle du B. Herman-Joseph, lettre du 26 décembre 1777, Rome, AGUUR.

³⁸ Boschet, *op. cit.*, p. 47.

³⁹ *Ibid.*, pp. 422-423..

⁴⁰ Gueudré, *op. cit.*, p. 534.

⁴¹ *A nome delle mie consorelle l'assicuro che ben volentieri si contribuirebbe alla maggiore venerazione e santificazione della nostra beata Madre, ma di questo tempi di guerra, son si è stato inviare contributi de me e delle mie figlie.* Teresa Rambotti, lettre du 18 octobre 1790, Rome, AGUUR.

⁴² Gueudré, *op. cit.* pp. 422-423. Il s'agit de la Mère Saint-Louis de Véri.

⁴³ En 1792-1793, huit religieuses expulsées de leur monastère de France sont accueillies par la communauté de Rome.

⁴⁴ Mère Marie Rose Thérèse de St Cajetan, lettre du 28 novembre 1782, Rome, AGUUR.

« Nous sommes toutes découragées ayant appris les grandes sommes d'argent qu'on exige pour cette solennité... Nous nous contenterions bien d'une solennité d'une moindre magnificence ! ».⁴⁵

La Mère Luisa décommande donc ses luminaires, mais prépare déjà les cadres, les desseins, les étendards, la plus grande partie des objets de culte qui serviront à la Canonisation dans la Basilique Vaticane.

A l'arrivée des armées révolutionnaires de Napoléon, le Monastère de Via Vittoria connaît l'angoisse et la crainte de la suppression. Le 10 septembre 1798, les troupes françaises font leur entrée à Rome. Deux novices sont forcées de retourner chez elles. La vie matérielle des sœurs devient de plus en plus précaire. Les sœurs sont dépouillées, menacées. (Elles seront même temporairement expulsées en 1810, jusqu'à ce que Napoléon leur fasse grâce, mais la Mère Luisa ne verra pas cette épreuve.⁴⁶)

A partir du 20 mars 1801, sa santé défaille, suite à une chute malencontreuse. Elle se remet peu à peu, continue ses travaux en vue de la canonisation, mais est appelée au repos éternel le 26 janvier 1802, à l'âge de 84 ans. La canonisation aura lieu 5 ans après sa mort, le 24 mai 1807 sous le Pape Pie VII, qui autorise les Ursulines romaines, de stricte clôture, à se rendre à la Basilique Vaticane en cette occasion.

Contribution de la Mère Luisa Schiantarelli

Les Ursulines du monde entier sont redevables à la Mère Luisa Schiantarelli de ses travaux incessants pour la cause de leur fondatrice. Elle a suscité un amour accru pour Sainte Angèle, fondatrice de toutes les Ursulines ; sa correspondance a contribué à unir de cœur et d'esprit des milliers d'Ursulines, séculières et religieuses, à travers le monde. Ses lettres ont éveillé une créativité littéraire et artistique considérable, toute à l'honneur de Sainte Angèle.

Amour pour Sainte Angèle

Ainsi que l'exprimait Sœur Luciana Mariani, « Fortes de leur dévotion séculaire et sûres d'avoir recueilli l'héritage spirituel d'Angèle Merici, les religieuses ursulines reconnaissent en elle leur *Mère et fondatrice*. Et cette certitude se faisait de plus en plus consciente dans les monastères, au fur et à mesure que la cause de canonisation obligeait les sœurs à creuser dans l'histoire de leur passé. Leurs recherches, en effet, montraient comment les Ecrits mériciens avaient imprégné leur spiritualité et leur mission éducative, autant par la conception sponsale de la consécration à Dieu que par les idées-forces d'une pédagogie visant à l'éducation de l'esprit ».⁴⁷

L'auteur de l'« Histoire de l'Ordre de Sainte Ursule » publiée en 1776, « consacre un long chapitre à prouver que toutes, les Ursulines, qu'elles soient séculières, congrégées ou moniales, sont filles de la même Mère Angèle Merici de Brescia ».⁴⁸ De Dijon, la Mère Marguerite du Saint Sacrement écrit le 12 juillet 1756 : « De plus de trente (communautés) à qui j'ai écrit sur ce sujet, il n'y en a aucune qui ne la reconnaisse pour l'Institutrice de l'Ordre et la première Ursuline du monde... ».⁴⁹

La dévotion pour la Mère et fondatrice s'accroît au fur et à mesure qu'approche la date de la béatification. La Prieure de la communauté de Château-Gontier, la Mère Marie de la Planche de Rüillé, remercie de l'envoi d'images de Sainte Angèle : « Elles me feront souvenir des vertus de notre illustre

⁴⁵ Ibid., le 14 juin 1790.

⁴⁶ La communauté reçoit le 1^{er} juin 1810 le décret d'expulsion, suivi de l'inventaire de tous les biens qui lui restent. Le matin du 25 juin, toutes sont expulsées, mais le 27 du même mois, grâce à de puissants appuis, elles sont déjà de retour au monastère car elles sont autorisées à continuer leur enseignement des petites filles pauvres.

⁴⁷ L. Mariani, op. cit., p. 373.

⁴⁸ Boschet, op. cit., p. 26.

⁴⁹ Idem, p. 43.

Mère Institutrice⁵⁰, que je souhaiterais qui fussent connues de tout l'univers, mais particulièrement de tout notre Ordre, afin qu'à son exemple, nous eussions un grand zèle pour le salut des âmes. Je suis persuadée que si l'Eglise la béatifie, cela contribuera beaucoup à nous renouveler toutes dans l'esprit de ferveur, en nous rappelant celle dont elle était si remplie ». Et plus tard, elle ajoutait, « Envoyez-moi, je vous supplie la Vie de notre bienheureuse Institutrice, sitôt qu'elle sera écrite, car sa lecture nous animera à la ferveur ». ⁵¹ La Supérieure de Desenzano, Teresa Rambotti, annonce que ses sœurs, ainsi que celles de Brescia et les Ursulines du monde entier « cherchent à imiter les vertus héroïques de notre fondatrice, et renouvellent la ferveur que cette grande âme nous inculque par son exemple et ses écrits ». ⁵² La Mère Marie Cajetan de Saint Joseph écrit de Varaždin : « Je souhaite ardemment augmenter l'honneur et la dévotion envers notre B. Mère, puisque le peuple d'ici a une grande dévotion et confiance, dans ses afflictions, envers notre B. Mère... Depuis la Béatification... la dévotion envers la B. Angèle ne cesse pas, particulièrement de la part de ceux qui ont éprouvé l'efficacité de sa protection auprès du Très Haut ». ⁵³

Et la Mère Marguerite du St Sacrement de Dijon écrit le 28 mai 1756, « Je pense que toutes celles qui portent le nom d'Ursulines ne peuvent ignorer qu'elles le tiennent de l'humilité de la bienheureuse Angèle...qui par modestie n'a pas voulu lui faire porter son nom. Nous conservons avec respect sa Vie et sa Règle écrites en italien, auxquelles nous avons conformé les nôtres autant que les usages du pays et notre clôture nous l'ont permis ». ⁵⁴

Union des cœurs et des esprits

Les liens se resserrent. Des Monastères communiquent l'adresse d'autres communautés ursulines dont l'existence était encore ignorée à Via Vittoria, attirent l'intérêt d'autres maisons à la cause de béatification et vont jusqu'à leur demander des contributions en vue de payer les avocats et les juges romains. La Prieure d'Orléans prévient plus de 100 couvents de sa connaissance et se fait l'intermédiaire pour donner des nouvelles du procès. Et elle rêve même d'une union générale des ursulines : « Que je serais contente si, de la propagation du culte de notre bienheureuse, vous pouviez faire la réunion de nos quatre congrégations en une seule⁵⁵ ; et que, sous les ordres et par un bref du souverain Pontife, il n'y eût plus, de tous les différents habits aussi bien que des différentes Constitutions, qu'un seul et même habit, que des seules et mêmes Constitutions, afin qu'il fût dit que nous n'eussions qu'un cœur et un même gouvernement groupant toutes les maisons de l'Ordre. » ⁵⁶

La Prieure de Dijon demande à la Mère Luisa de lui indiquer ce qu'elle fait pour honorer la Sainte Mère « afin de nous y conformer, ce qui formera entre nous le lien d'une cordiale union ». ⁵⁷ La Prieure d'Innsbruck se plaint de ne pas recevoir de nouvelles de Rome à communiquer « aux autres maisons de l'Ordre » qui s'informent auprès d'elle de l'avancement de la cause. ⁵⁸ Et son successeur écrit à la Mère Luisa, au nom de « tout notre Ordre » pour la remercier des peines que vous vous donnez de travailler

⁵⁰ Le terme "institutrice", en vogue au 18^e siècle, indiquait la "fondatrice".

⁵¹ Boschet, *op.cit.*, p. 37; p. 40.

⁵² *Cercino d'emulare le virtù eroiche della nostra fndatrice, e rinovare il fervore, che questa grand'anima tanto ci ha con l'esempio et con gli scritti inculcato.* Teresa Rambotti, de Desenzano, lettre du 18 juin 1779, Rome, AGUUR.

⁵³ Mère Marie Cajetan de Saint Joseph, lettre de Varaždin le 17 février 1769, Rome, AGUUR .

⁵⁴ Boschet, *op. cit.*, p.42, cf. aussi note 25 : Vie et Règle avaient été envoyées à Dijon en 1673 par le P. Cristoni, Prieur général de la Compagnie de Sainte-Ursule à Brescia, de la part de la Mère Générale Paola Peschiera.

⁵⁵ Il s'agit des Congrégations Ursulines les plus nombreuses: celles de Paris, Bordeaux, Lyon et Dijon.

⁵⁶ Gueudré, *op. cit.*, p.538.

⁵⁷ Boschet, *op. cit.*, p. 42.

⁵⁸ Mère Angèle Marie de la Sainte Trinité, lettre du 26 décembre 1777, Rome, AGUUR.

toujours à la sainte cause de la Canonisation de notre Bienheureuse Mère ». ⁵⁹ Elle se fait encore porte-parole d'autres Ursulines en écrivant : « Toutes les communautés de mon pays sont empressées d'apprendre quelques nouvelles (de la canonisation) ». ⁶⁰ Et, fait touchant, elle fait part à la Mère Luisa que sa communauté fait dire une Messe avec Communion par chaque sujet de l'Ordre dont elle apprend le décès. ⁶¹ De son côté, la Mère Marie de Sainte Ursule, Prieure de Moirans, exprime aussi son sentiment d'appartenir à une grande famille, mentionnant la dévotion à Sainte Angèle « dans toutes les communautés de notre Ordre ». ⁶² De Hongrie, la supérieure se réjouit de la béatification d'Angèle et de l'octroi des indulgences « pour notre Ordre ». ⁶³

Créativité artistique

Une créativité artistique s'instaure : A Via Vittoria, à l'occasion de la béatification, le peintre Sante de la Rizza effectue pour la chapelle des Ursulines plusieurs tableaux retraçant la vie de Sainte Angèle : la vision de sa sœur, celle de l'échelle, la prière au Calvaire, l'audience avec le Pape Clément VII, les reproches du Seigneur pour le retard apporté à la fondation de la Compagnie, la mort d'Angèle, puis son élévation dans la gloire du ciel. Il s'y trouvait aussi un tableau cher à ces Ursulines romaines qui appartiennent à la Congrégation de Bordeaux, celui de la Compagnie de Sainte-Ursule érigée en ordre monastique par le Saint-Siège, à la demande du Cardinal de Sourdis. ⁶⁴

Les productions liturgiques affluent : En 1757, Dijon envoie un office propre composé par une religieuse, sur base de textes d'Écriture Sainte, avec trois hymnes de sa composition. Les Ursulines de La Côte-Saint-André envoient un exemplaire de l'Office et de la messe agréé par l'Évêque. Un autre office « qui traduit la vie de la bienheureuse en français », parvient aussi à Rome. L'Abbé de Vareilles, vicaire général du diocèse de Metz, compose le texte d'une messe propre, imprimée en 1773. Rouen chante pour la Messe de Sainte Angèle « une prose qui est fort belle : un curé nous l'a fait d'un joli chant ». ⁶⁵ A Rome, les sœurs « musiciennes » avaient composé des motets en l'honneur de Sainte Angèle pour la Béatification. ⁶⁶

Quant aux productions littéraires, Dijon « envoie une copie des vers que Mr de la Monnoye, de l'Académie Française, avait composés en l'honneur de la Bse Angèle à l'occasion du centenaire de la communauté, dont sa fille était alors supérieure. Il faudra présenter ces vers au Saint-Père ». ⁶⁷

XXX

Ainsi, les Ursulines du monde entier, religieuses et séculières, sont redevables à la Mère Luisa Schiantarelli. Par sa correspondance, elle a communiqué à des centaines d'Ursulines son amour enthousiaste et sa dévotion pour Sainte Angèle, reconnue comme la mère de toutes. Elle les a unies dans une vénération commune, tout en élargissant leur conscience d'appartenir à une portion d'Église largement étendue dans le temps et dans l'espace. Elle a pavé la route à une prise de conscience encore plus forte de l'union effective de cœur et d'esprit entre toutes les filles d'Angèle, une union particulièrement accentuée au siècle suivant par les travaux de l'Abbé Richaudeau. Trois réunions

⁵⁹ Mère Marie Rose Thérèse de St Cajetan, lettre du 3 juin 1782, Rome, AGUUR.

⁶⁰ Idem, 26 juillet 1786.

⁶¹ Idem, 16 mars 1789.

⁶² Mère Marie de Sainte Ursule, lettre de Moirans le 5 mai 1737, Rome, AGUUR.

⁶³ Mère Maria Michaela, lettre de Tyrnau en Hongrie, le 13 août 1768, Rome, AGUUR ;

⁶⁴ Gueudré, op. cit., p. 516, citant *Abrégé de la Vie de la bienheureuse Angèle*, Rome, 1768, pp. 147 à 165.

⁶⁵ Idem, p. 530.

⁶⁶ Gueudré, op. cit., p. 531.

⁶⁷ Boschet, op. cit., p. 42.

générales à Rome⁶⁸, avec les supérieures de tous les groupes qui se réclament de Sainte Angèle, ont encore renforcé ce sentiment d'appartenance. Aujourd'hui, les 45 familles ursulines répandues dans le monde intensifient leur collaboration et les échanges dans le partage apostolique, l'entraide et l'action de grâces communes à l'occasion du 200^e centenaire de la canonisation d'Angèle. N'oublions pas celle qui, providentiellement, a obtenu cette reconnaissance de Sainte Angèle par l'Eglise universelle, la Mère Luisa Schiantarelli.

Marie Seynaeve, OSU

⁶⁸ Ces réunions eurent lieu en 1968, en 1980 et en 1991 au Généralat des Ursulines de l'Union Romaine à Rome.